



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 juin 2006

**Convention relative au fonctionnement de l'équipe éducative de rue
- Avenant n° 4**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 juin 2006

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Elsie COLAS donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Claudie LAROCHE donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2006

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La présence en Centre-Ville d'une population très marginalisée, en souffrance et en rupture avec l'ensemble des acteurs du champ sanitaire, social et économique, amène depuis quelques années différents partenaires (DDASS, Conseil Général des Deux-Sèvres, Ville de Niort) à financer l'action de l'Equipe Educative de rue.

En cohérence avec la loi de cohésion sociale, les objectifs de ce dispositif sont :

- repérer et/ou accueillir les publics marginalisés par leurs comportements, leurs modes de vie et en situation de rupture avec les acteurs traditionnels du champ sanitaire, économique et social,
- favoriser l'accès aux droits de ces personnes dans le domaine de la santé, des ressources, du logement, de la formation, du travail,
- permettre à chaque personne, par la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique et adapté, de construire son projet de vie. Cet objectif doit s'organiser dans le cadre d'un partenariat avec les différents acteurs concernés à travers la mise en œuvre de conventions,
- permettre l'insertion de ces personnes dans notre société par l'utilisation à terme des dispositifs et des acteurs sanitaires et sociaux de droit commun.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant financier fixant pour 2006 la participation des partenaires.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN